

N° 7/5.07
PREAVIS N° 7/3.07

DEMANDE DE CREDITS DE

- A) CHF 209'000.00 (DEDOMMAGEMENT DE CHF 74'000.00 DE L'ASSURANCE INCENDIE NON DEDUIT) POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PEYROLAZ - PAQUIS (DETRUITES PAR LA FOUDRE EN JUILLET 2006)**
- B) CHF 205'000.00 POUR L'ACHAT D'UNE INSTALLATION DE SURVEILLANCE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PLAN - MURET**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 22 mars 2007. Elle était composée de Mme Christine GOLAY, MM. Frédéric AMBRESIN, Yvan CHRISTINET, Gennaro SCOTTI et Eddy STREIT, rapporteur. MM. Claude BRUNNER et Jean-Bernard THULER n'ont pu participer à cette séance.

Elle tient à remercier M. Denis PITTET, Municipal en charge du dicastère concerné, ainsi que MM. Philippe DESARZENS, Commandant de police, et René DIND, Sergent-major responsable des installations de contrôle du trafic, pour leurs explications claires et précises.

A) REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PEYROLAZ - PAQUIS (DETRUITES PAR LA FOUDRE EN JUILLET 2006)

1 PREAMBULE A

Suite à une surtension survenue dans le courant du mois de juillet 2006, due à la foudre, l'installation de surveillance des feux rouges des avenues de Peyrolaz et des Pâquis Sud et Nord est hors d'usage. Les 3 récepteurs des informations et gestion des données photographiques (racks) placés dans l'armoire de commande ont subi un dommage total et il n'y a plus de pièces sur le marché permettant leur réparation. Ces racks défectueux valent CHF 25'568.00 l'unité, soit au total CHF 76'704.00, à l'état neuf.

La gestion d'exploitation du carrefour à feux qui nous occupe est effectuée par le Canton. Toutefois, la surveillance des feux par des installations automatiques nous est accordée.

Les avenues de Peyrolaz et des Pâquis Sud et Nord génèrent un nombre élevé de passages de véhicules (400'000 par mois), principalement aux heures de pointe et aux entrées et sorties des classes d'école. En périodes scolaires, près de 1'000 élèves fréquentent les Collèges de Beausobre et de la Gracieuse, dont une part non négligeable provient de la ville. Les enfants traversent généralement la chaussée sur les passages à piétons sécurisés par la signalisation lumineuse des avenues des Pâquis ou de Peyrolaz. D'autres prennent les transports publics, se font conduire par un parent ou se déplacent en 2 roues.

Il est à relever que plus de 0,1 % des automobilistes ne respectent pas la vitesse prescrite de 50 km/h et que 0,03 % passent alors que le feu est rouge.

2 ASPECT TECHNIQUE A

Le carrefour qui nous occupe était équipé d'un système de contrôle automatique du respect des feux mis en service en 1987 et modifié en 1999, avec une caméra argentique (pellicule) qui relevait les infractions. Il est hors d'usage et il est impératif qu'il soit remplacé par une installation avec caméra numérique, qu'il est possible de relier à la fibre optique communale, sans grands frais, celle-ci passant dans les carrefours. La qualité des images sera alors assurée et un gain de temps sera réalisé lors de la saisie des amendes d'ordre.

Grâce à la fibre optique, le personnel du poste de police pourra surveiller l'installation et immédiatement détecter une panne puis la traiter dans un délai relativement court, contrairement à l'ancien système qui ne permettait la constatation d'un problème que lors des changements des bobines ou au développement de la pellicule.

Le matériel de traitement, hormis l'écran "Sony Trinitron", est également dans un état d'usure avancée et devra être changé. Les modules électroniques sont détruits à 100 %.

La technologie des futures caméras permet de contrôler le respect des feux et de la vitesse avec le même appareil. En outre, ces appareils, moyennant quelques modifications au niveau des cabines, peuvent facilement être déplacés d'un carrefour à un autre.

3 ASPECT FINANCIER A

Etant donné les problèmes rencontrés par l'absence de pièces de rechange, nos partenaires actuels nous accordent un rabais de 10 %. L'assurance incendie nous rembourse CHF 74'000.00 pour les appareils détruits par la foudre, ce qui n'est pas négligeable.

Sur la base des taux d'infractions relevés dans le préambule et pour environ 200 jours de contrôle par an, nous aurions un revenu estimé de CHF 15'000.00 par mois pour les feux et de CHF 10'000.00 par mois pour la vitesse, soit un total de quelque CHF 25'000.00.

Le traitement administratif des infractions (sentences, poursuites, recherches de détenteurs, etc.) représente environ 250 heures de travail par année. Cette charge peut être gérée par le personnel en place.

B) DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 205'000.00 POUR L'ACHAT D'UNE INSTALLATION DE SURVEILLANCE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PLAN - MURET

4 PREAMBULE B

Actuellement, la Ville de Morges compte sur son territoire 12 intersections réglées par de la signalisation lumineuse. 3 sont gérées par le Canton et 9 par la Ville. La gestion complète du carrefour Plan – Muret est effectuée par le Service communal de la signalisation.

Les avenues de Plan et Muret génèrent un nombre assez dense de véhicules aux heures de pointe. En périodes scolaires, près de 1'000 élèves fréquentent les Collèges de Beausobre et de la Gracieuse. Ils utilisent la voie publique à pied, en 2 roues, prennent les transports publics ou se font conduire par un parent. Jusqu'en 1999, l'avenue de Plan, direction centre ville était surveillée par une installation radar relevant les infractions aux feux rouges. La vétusté du matériel a fait qu'il a dû être démonté.

Le taux d'infractions aux feux rouges peut être évalué à 0,03 % du trafic, tandis que les mesures faites avec le radar de prévention "Speedy" montrent que 0,1 % des automobilistes ne respectent pas la vitesse prescrite. Il n'est pas rare que des parents ou des élèves se plaignent du comportement de certains automobilistes.

5 ASPECT TECHNIQUE B

La nouvelle génération de contrôle des feux et de la vitesse dispose de toute la technicité actuelle et de ses avantages tels mâts articulés compensés, cabines de réception des caméras numériques, armoire avec compteur électrique séparé, caméra numérique amovible, transfert des données par disquettes ou fibre optique, gestion par informatique, etc.

6 ASPECT FINANCIER B

Une estimation des recettes a été faite sur la base des statistiques existantes. Sur la base de 40 infractions aux feux rouges et 100 dépassements de la vitesse prescrite, elles atteindraient CHF 20'000.00., mensuellement.

Le traitement administratif des infractions, soit environ 200 heures par année, créera une charge de travail supplémentaire (0,09 ETP) qui devrait pouvoir assumée par le personnel en place, sans augmentation d'effectif.

Les charges d'exploitation, comprenant notamment l'homologation des appareils, le matériel d'entretien, les fournitures de bureau et les frais d'affranchissement se monteront à CHF 10'000.00, pour une année.

7 REMARQUES

Au vu du nombre d'élèves fréquentant l'endroit, il est temps de sécuriser à nouveau le carrefour Plan – Muret par la pose de caméras numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse.

Le renouvellement du dispositif endommagé ainsi que l'équipement du nouveau carrefour ne figurent pas au plan d'investissement 2007, ce que regrette la commission.

Une information sera faite par voie de presse avant la mise en fonction de ces installations.

La commission s'étonne qu'une seule personne de la police (le sgtm Dind) s'occupe de la surveillance technique, répressive et préventive, du trafic de notre ville, ce qui crée des périodes sans activité lors de ses absences. Elle espère toutefois qu'il ne soit pas absent lors des périodes de rentrées scolaires. Elle émet le vœu que la partie préventive, notamment au moyen du radar "Speedy" ne soit pas abandonnée, notamment à ces carrefours très passants.

8 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1.1 d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 209'000.00 (dédommagement de CHF 74'000.00 de l'assurance incendie non déduit) pour le remplacement des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges au carrefour Peyrolaz - Pâquis (détruites par la foudre en juillet 2006);
- 1.2 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 41'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
- 2.1 d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.00 pour l'achat d'une installation de surveillance des feux rouges au carrefour Plan - Muret;
- 2.2 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 41'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
- 2.3 de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2008, à raison de CHF 10'000.00.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

E. Streit